



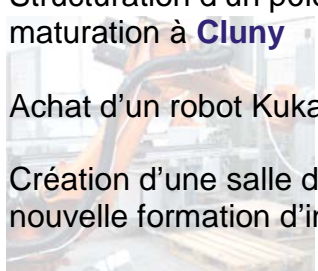
Taxe d'apprentissage 2017 : La liberté de choisir Arts et Métiers

Pourquoi verser la Taxe d'apprentissage ?

- Pour l'achat, la location et l'entretien de matériels et de biens d'équipement pédagogiques et professionnels,
- Pour la rémunération de conférenciers ou d'intervenants apportant aux élèves un complément de formation ou d'information sur la vie professionnelle,
- Pour la location de salles destinées à la formation,
- Pour des dépenses destinées à promouvoir les formations, des voyages d'études en France ou à l'étranger en liaison avec la formation dispensée,
- Pour des prestations de services par les entreprises ou leurs organisations professionnelles telles que locations d'ateliers, de machines, indemnisation de formateurs, prise en charge de frais divers à caractère pédagogique incontestable concernant les élèves.

Des projets réalisés en 2016 sur nos campus

- Achat d'un totem et de deux écrans mis à disposition des élèves pour partager de l'information et travailler en groupe à **Aix-en-Provence**
- Acquisition de matériel de formation et de recherche en Contrôle Non Destructif à **Angers**
- Installation de 24 écrans dans la salle pédagogique à **Bordeaux**
- Aménagement logistique et informatique d'une salle accueillant une nouvelle expertise de 3ème année à **Châlons-en-Champagne**
- Structuration d'un pôle entrepreneuriat permettant aux étudiants d'avoir des projets en maturation à **Cluny**
- Achat d'un robot Kuka KR 300 avec double codeur à **Lille**
- Création d'une salle de projet collaboratif et d'une salle informatique pour l'accueil de la nouvelle formation d'ingénieur par alternance à **Metz**
- Intervention de plusieurs spécialistes auprès des élèves dans le cadre de leurs projets professionnels à **Paris**

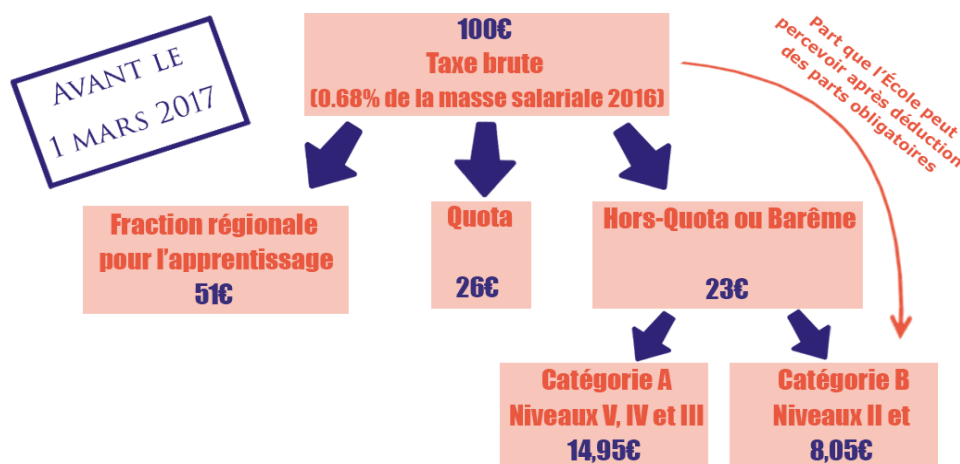




Comment verser la Taxe d'apprentissage ?

En nous versant votre catégorie B du hors-quota

Si votre hors-quota (A + B) n'excède pas 415€, vous pouvez affecter en totalité cette somme sur la catégorie B.



En précisant sur le bordereau de l'organisme collecteur de votre choix

Le **code UAI**, l'adresse du/des campus et/ou de la Direction Générale et la formation que vous voulez soutenir

Campus d'Aix-en-Provence

2 cours des Arts et Métiers
13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1
murielle.sauty@ensam.eu
04.42.93.81.65

UAI : 0130231F

Campus d'Angers

2 boulevard du Ronceray - BP 93525
49035 ANGERS
paul.figueira@ensam.eu
02.41.20.73.32

UAI : 0490789S

Campus de Bordeaux

Esplanade des Arts et Métiers
33405 TALENCE CEDEX
jean-luc.barou@ensam.eu
05.56.84.63.96

UAI : 0330201P

Campus de Châlons-en-Champagne

Rue Saint Dominique - BP 508
51006 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
estelle.bernast@ensam.eu
03.26.69.26.60

UAI : 0510083N

Direction générale

151 boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS
taxe-apprentissage@ensam.eu
06.21.15.94.38

UAI : 0753472S

Campus de Cluny

Rue Porte de Paris
71250 CLUNY
stephanie.morin@ensam.eu
03.85.59.53.56

UAI : 0710091N

Campus de Lille

8 boulevard Louis XIV
59046 LILLE CEDEX
anne-sophie.alberic@ensam.eu
03.20.62.22.14

UAI : 0590339Y

Campus de Metz

4 Rue Augustin Fresnel
57070 METZ
mickael.rivette@ensam.eu
03.87.37.54.72

UAI : 0573513J

Campus de Paris

151 boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS
aurelie.simois@ensam.eu
01.44.24.62.98

UAI : 0753237L

Merci de votre soutien

